



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
**CONFÉDÉRATION  
NATIONALE**

## Communiqué de presse

### **Fin de vie : échec de la CMP échec d'un consensus dans l'opinion**

Fin de vie – santé – Politique

**Contact presse :**

Benoît Hautier  
01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33  
[b.hautier@afc-france.org](mailto:b.hautier@afc-france.org)

28 place Saint Georges  
Paris, 75009  
[www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateur et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

La Commission Mixte Paritaire (CMP) sur la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir débute aujourd'hui avec sept Députés et sept Sénateurs chargés de s'accorder sur un texte commun.

L'échec de la CMP ne faisait aucun doute.

**Alors que par deux fois, la Chambre haute a rejeté le texte, que la majorité à l'Assemblée nationale s'amenuise, le gouvernement, bien que n'y disposant pas de majorité, souhaite passer en force sur une loi qui oppose les Français.**

Les promoteurs sont restés sourds aux innombrables messages de prudence émanant des soignants qui accompagnent pourtant chaque jour des patients en toute fin de vie.

Ils n'ont pas davantage tiré de leçons des dérives progressives des pays étrangers qui ont déjà légalisé l'euthanasie ou le suicide assisté. Ils ont refusé de voir que, le temps passant, le bon sens, la réflexion et la sagesse amenaient de plus en plus d'élus à s'opposer à ce texte désormais soutenu par une faible majorité à l'Assemblée nationale.

Pour mémoire, voici l'évolution des votes des députés sur l'euthanasie et le suicide assisté au cours des dernières années :

- 79,7 % en 2021
- 75,6 % en 2023
- 64,1 % en 2024
- 54,4 % en 2025
- 53,2 % en 2026

Ils n'ont pas plus tenu compte de l'étude réalisée par les AFC et la Fondapol avec Opinionway en décembre 2025 qui montrait que, mesure par mesure, les Français rejetaient majoritairement la proposition de loi

**Les AFC demandent au Président de la République de respecter l'esprit de son mandat qui est de veiller à l'unité nationale et de retirer ce texte qui divise profondément les Français.**



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
CONFÉDÉRATION  
NATIONALE

## Communiqué de presse

### À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2024, elles regroupent **51 000 familles** réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».